NOVALAISE

entre lac et montagne

Bulletin municipal

Édition annuelle - Décembre 2017

www.novalaise.fr

Sommaire

Édito *3*

Budget communal 2017 ..... *4*

- Budget de fonctionnement - *Page 4*
- Budget d'investissement - *Page 5*
- Taux d'imposition - *Page 5*
- Dette en capital - *Page 5*

Municipalité *6*

- Novalaise encore plus 2.0... - *Page 6*

Urbanisme *7*

- À l'envers de l'Endroit, un jardin public - *Page 7*
- Maison des associations : fin des travaux - *Page 7*
- Santé : des attentes et des besoins nouveaux - *Page 7*
- Révision du PLU : point sur l'avancement au cours de l'année 2017 - *Page 8*
- Route de la Crusille : aménagement de sécurité - *Page 10*

Déplacements *10*

- Mobilités douces, intermodalité, transports collectifs : la CCLA engage un premier programme d'action - *Page 10*

Économie - Commerces *12*

- Commerces, services, ça bouge à Novalaise ! - *Page 12*
- Une saison touristique animée à l'office du tourisme du Pays du lac d'Aiguebelette - *Page 13*

Vivre ensemble *14*

- Centre socioculturel : renouvellement du projet social - *Page 14*

Petite enfance - Du côté des aînés *15*

- Relais des assistantes maternelles : poussez les portes - *Page 15*
- Activité lecture à l'EHPAD - *Page 15*

Vie scolaire *16*

- Natation en eau libre, 2e édition - *Page 16*
- Rejoignez l'ADEP - *Page 16*
- Les enfants fêtent Noël - *Page 16*

Vie associative *17*

- Comité des fêtes de Novalaise : partager, danser, s'amuser - *Page 17*
- Forum des associations - *Page 17*
- Epsilonéa : retrouvez le plaisir du mouvement - *Page 18*
- RESA : le goût de l'Autre - *Page 18*
- Yoga l'aise : une découverte permanente - *Page 19*

Environnement *19*

- La pêche au filet sur le lac d'Aiguebelette - *Page 19*
- Ce que tout pêcheur doit savoir - *Page 20*
- La forêt communale : un espace à gérer et à respecter- *Page 21*
- 2017, une année de découvertes avec la FAPLA au musée Lac et Nature - *Page 22*

Culture *23*

- Retour sur les journées du patrimoine au lac d'Aiguebelette - *Page 23*
- Bibliothèque municipale : des actions riches et variées - *Page 24*
- Le département du Mont-Blanc : la Savoie française de 1792 à 1815 - *Page 25*
- La culture... Un moment en partage - *Page 26*
- Ciné dimanche à Novalaise - *Page 26*

Sports *27*

- L'enfant de Novalaise écrit l'histoire de l'UTMB - *Page 27*

Informations pratiques *28*

- Code de quoi ? - *Page 28*
- Déclaration annuelle de ruches - *Page 29*
- La grille de Catherine - *Page 29*
- C1, la ligne de bus Novalaise - Chambéry - *Page 30*

Carnet 2016 ..... *31*

Édito

Mieux nous connaître pour mieux vivre ensemble

Chères Novalesanes,
chers Novalesans,

L'année 2017 aura été marquée par des élections majeures : présidentielles et législatives, pour l'avenir de notre pays. Le changement profond voulu devra répondre en priorité aux aspirations de renouveau d'une population inquiète et souvent désorientée.

Cette nouvelle génération d'élus, emmenée par un président dont la jeunesse et la vision pourraient faire évoluer et effectuer les transformations nécessaires, dans la perspective d'une société plus équilibrée et plus équitable afin de retrouver le chemin de la croissance.

Pour la commune de Novalaise, nous sommes déjà ***« EN MARCHE »*** depuis 2014. Nous voilà à mi-mandat et nous avons déjà réalisé un certain nombre d'opérations dont nous nous sommes fait l'écho, soit par la voie du bulletin municipal de l'année dernière, soit par le biais de notre nouveau site internet.

Pour les trois prochaines années, nous avons engagé la révision totale de notre PLU pour le mettre en adéquation avec le SCoT de l'APS.

La maison des associations sera définitivement réhabilitée pour la fin de l'année, après cinq années de travaux, avec la réfection totale des façades.

Les travaux de sécurisation et d'aménagement piétonnier, route de la Crusille depuis la sortie du Centre Bourg jusqu'à la route du Collomb ont débuté en septembre et seront terminés pour le mois de juin 2018.

Depuis le mois de novembre, à la réouverture du tunnel du Chat, nous avons déplacé l'arrêt du bus situé devant la maison des associations vers la salle polyvalente. Cette décision, prise en concertation avec le Département, est motivée par la sécurité des usagers, et surtout par le fait que les places de stationnement de la salle polyvalente sont sous-utilisées pendant la semaine, ce qui aura pour conséquence de libérer les places de stationnement du Centre bourg, la semaine, au bénéfice des commerces.

Après plusieurs réunions en commissions urbanisme et conseil municipal, nous avons décidé de nous faire accompagner par une AMO (assistance maître d'ouvrage) pour la reconstruction du bâtiment BERGER à usage de commerces et quelques logements, tout en requalifiant la place du Bourniau. L'ensemble devra respecter l'esprit architectural du centre Bourg.

Enfin, nous avons le projet de construire une maison de santé en partenariat avec la Savoisienne Habitat pour répondre à la demande des professionnels de santé pour regrouper, dans un même bâtiment, tous les pôles médicaux de façon à être plus efficients.

Comme vous pouvez le constater, notre Commune s'investit pour le bien commun de la population.

Pour terminer, je remercie toutes les associations qui œuvrent tous les jours sur notre commune, sans oublier les commerces, les services et l'artisanat qui, chacun dans son domaine, permettent un véritable lien social.

Denis Guillermard, Maire
Président de la Communauté
de Communes du Lac d'Aiguebelette

Cérémonie des vœux

Denis Guillermard, maire de Novalaise et l'équipe municipale organiseront la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux à la population, **le vendredi 12 janvier 2018 à 19 h** à la salle polyvalente de Novalaise.

Retrouvez les animations proposées sur la commune en scannant le QRCode.

Budget de fonctionnement

Recettes : 1 908 300 €

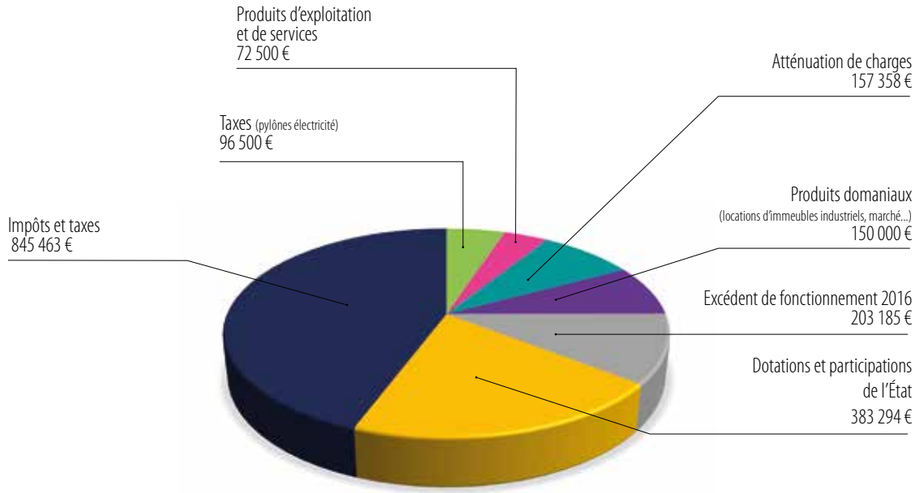

Dépenses : 1 908 300 €

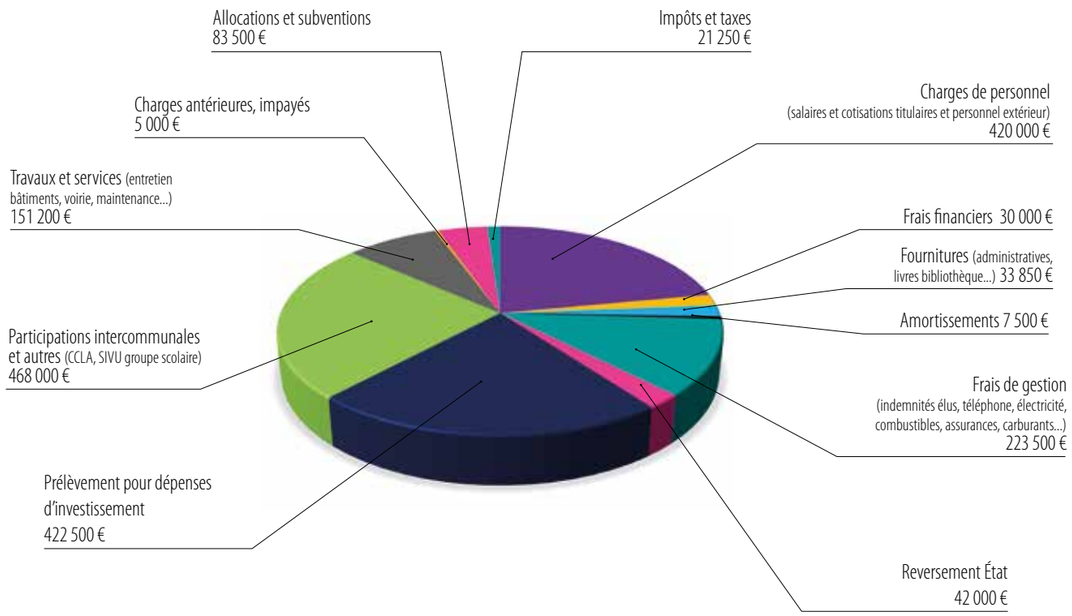

Budget d'investissement

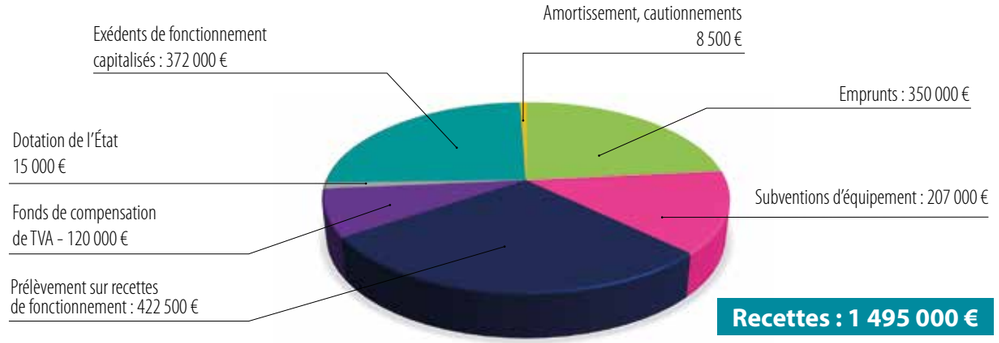

Recettes : 1 495 000 €

Dépenses : 1 495 000 €

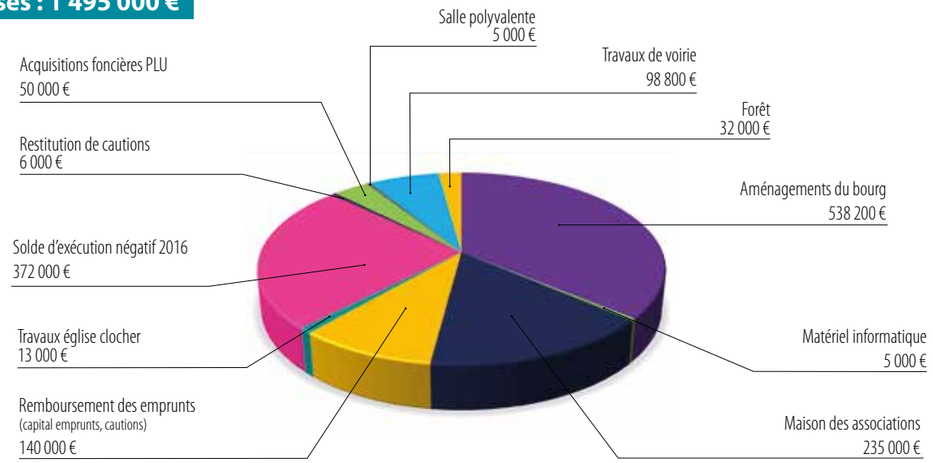

Taux d'imposition : + 2 % sur 5 ans

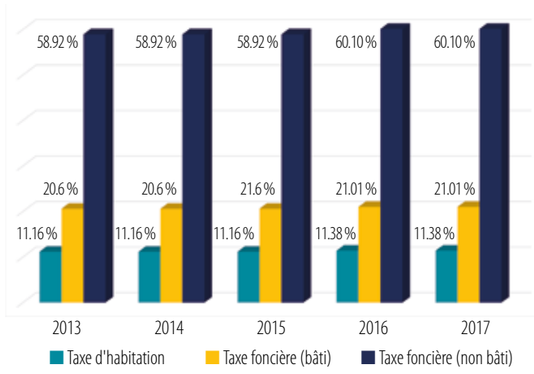

Dette en capital au 1er janvier 2017

Montant de la dette par habitant : 490 €

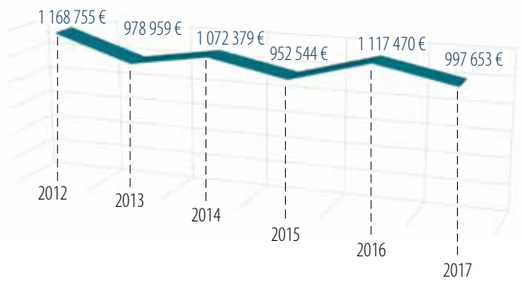

Scannez le QRCode pour vous abonner à la page Facebook de la commune.

Novalaise encore plus 2.0...

... POUR LE PLAISIR DES HABITANTS DU BASSIN DU LAC D'AIGUEBELETTE AINSI QUE DE TOUS LES AMOUREUX DE NOTRE PETIT COIN DE PARADIS DANS L'AVANT PAYS SAVOYARD !

CA Y EST, APRÈS UNE REFONTE DU SITE INTERNET, APRÈS UNE REMISE AU GOÛT DU JOUR DU LOGO ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA COMMUNE, NOUS AVONS DÉCIDÉ D'UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX ET EN PARTICULIER FACEBOOK.

Pourquoi ? nous direz-vous ! Et bien plusieurs raisons à cela :

- Il y a 2 milliards d'utilisateurs dans le monde, 33 millions en France... dont 22 millions d'utilisateurs quotidiens ! Ceci ramené à la population de notre bassin, on comprend que c'est un moyen plus que nécessaire pour toucher le plus grand nombre d'habitants de Novalaise comme de l'avant-pays Savoyard.
- Le site internet permet d'accéder à une grande varitété d'informations sur la commune : planning des conseils municipaux, compte-rendus, suivi des travaux, news, commerces, artisans et associations de la commune, etc. Mais les gens doivent prendre l'initiative de venir chercher ces informations en se connectant sur le site. Facebook en revanche va apporter l'information à ceux qui le désirent et qui ont donné leur accord. Les informations urgentes seront également concernées par ce lien plus direct, ce qui permettra d'en améliorer la diffusion.
- Le site bénéficiera de ce moyen de communication pour augmenter le nombre de visites car notre page renverra régulièrement sur celui-ci. L'investissement engagé pour sa modification et son développement en sera alors plus cohérent et justifié. Pour information, la création d'une page Facebook ne demande aucun investissement hormis celui du temps des administrateurs.
- Le fonctionnement de Facebook permet la création rapide d'un réseau autour de notre commune. Il y aura comme attendu un maximum d'habitants, mais également des gens qui prennent plaisir chaque année, à profiter de notre paysage, de nos commerces, de notre marché, de notre havre de bonheur !
- Les nouvelles statistiques « *Facebook Insights* » fournies sur les pages Facebook sont tout simplement topissimes ! Pourquoi ? Parce que ces statistiques sont faciles à comprendre par tous, en particulier par les administrateurs même sans connaissances dans le domaine : la progression des « *likes* » sur la page,

la portée de chaque message émis, la « performance » de chaque post, et bien plus encore.
- Facebook est un réseau « *mobile friendly* », c'est-à-dire qu'il est automatiquement adapté aux appareils mobiles. Quand on sait que l'utilisation de ceux-ci est en train de devancer celle des ordinateurs, on comprend l'importance de cette particularité ! L'accès aux horaires de la mairie, aux numéros téléphoniques de contact et autres informations utilisables rapidement en sera grandement simplifié.

Mais Facebook apportera sans doute bien plus encore, alors nous vous laissons découvrir notre page et vous abonner aux diffusions pour le découvrir.

Le nom de la page : « *Mairie de Novalaise* » tout simplement...

Stéphane Diez, conseiller municipal

Arrivée

Cette année, Clément Del Gaia a rejoint l'équipe technique communale. Clément a 30 ans, il est marié et père de deux enfants. Auparavant, il a occupé le poste d'adjoint technique à la commune de Challes les Eaux durant trois années. Il assure à la commune le poste d'agent polyvalent.

Claudine Tavel, adjointe

À l'envers de l'Endroit... un jardin public

Depuis la terrasse du bar en haut du village, certains auront probablement remarqué que le point de vue arrière s'est, d'un coup, bien approfondi, l'an dernier. Un mur a disparu, dégageant la vue jusqu'au ruisseau du Cordonnier. L'étendue respire. La commission Urbanisme a lancé une réflexion lente et sereine pour mener un projet d'aménagement, profitable pour le village. D'abord, il fallait rassembler les suggestions, et voir poindre « l'Idée ». Celle qui sache séduire toutes nos sensibilités. La période de cogitation et d'imagination récoltait ses graines, aux jolis noms de : simplicité, mobilité, pause, sérénité, tranquillité, intimité, promenade, recoins, ombres, herbes, bois, ruisseau, parfums... Des mots-clés à faire

germer en vue de planter un décor enchanté. Mais pas n'importe comment, bien sûr. Car les espaces publics ont le devoir d'accueillir tous les publics, en sécurité, dans une belle harmonie, en ménageant un entretien facile et économique pour la commune. Alors vint le temps de faire éclore nos graines d'idées. Avec l'expertise d'une paysagiste, l'ébauche se dessina au fur et à mesure qu'elle esquissait la conception de nos ambitions. Fin 2017, la maturation sera pleinement atteinte. C'est donc en entrant dans l'année 2018, dès le printemps prochain, que la municipalité vous invitera à partager le projet porté par l'équipe municipale, avant de voir se concrétiser les premiers aménagements et les plantations à l'automne prochain. Le village de Novalaise, sera ainsi le premier du secteur à offrir un jardin public, structuré, dans le coeur de son bourg. Vous aurez bientôt la chance de pouvoir vous y ressourcer, ce n'est qu'une histoire de temps. Comme dit le proverbe : « Chaque affaire en son temps, chaque chose à sa place ».

Martine Schwartz, conseillère municipale

Maison des Associations : fin des travaux

Dans quelques mois notre maison des Associations aura retrouvé une nouvelle jeunesse, les travaux de ravalement de façades arrivant à leur terme. Comme vous avez pu le constater une partie de la restauration est terminée (côté route du lac). L'entreprise Combier, spécialisée en façade, poursuit son travail côté bibliothèque avec la démolition de l'ancienne cheminée et la reprise de la toiture, le piquage du vieux crépi et le crépissage à la chaux (méthode ancienne). La fin des travaux est prévue en novembre 2017. Nous pourrons alors admirer un bel édifice et apprécier à sa juste valeur un travail de professionnel.

Robert Million, adjoint

Santé : des attentes et des besoins nouveaux

Le rééquilibrage des dépenses de santé, l'évolution de la démographie médicale, le vieillissement de la population appellent des solutions nouvelles. La loi HPST (Hôpital patient santé territoire) privilégie désormais une nouvelle organisation territoriale des soins. Il s'agit aussi :

- de résoudre le manque de professionnels de santé sur certains territoires,
- de répondre aux demandes des jeunes professionnels de santé qui ne souhaitent plus se trouver isolés dans leurs pratiques,
- de développer de nouvelles offres de soins de proximité pour les patients : éducation thérapeutique et prévention.

Il devient nécessaire de promouvoir des structures adaptées aux territoires locaux.
Les regroupements des professionnels de santé dans des Pôles ou Maisons de santé sont une des réponses à ces problématiques. C'est pour ces raisons que le conseil municipal de Novalaise soucieux de cette problématique, a décidé d'anticiper et d'initier ce projet.
La commune dispose d'un foncier situé à côté du parking de la salle polyvalente. Elle s'est mise en relation avec Savoisienne habitat, une société coopérative basée à Chambéry ayant déjà réalisé ce type de structure. Une étude de capacité architecturale a été présenté le 17 octobre dernier en comité composé d'élus, et de professionnels de santé exerçant sur la commune. Le projet mené en collaboration avec ses derniers devrait pouvoir voir le jour fin 2019, début 2020.

Gilles Gros, adjoint

Révision du PLU : point sur l'avancement au cours de l'année 2017

La délibération de lancement de la procédure de révision du PLU a été prise lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2016. La délibération est en ligne sur le site internet de Novalaise www.novalaise.fr, rubrique Mairie - Compte-rendus du conseil municipal.
Voici un point sur l'avancement de la démarche pendant l'année 2017.

Consultation et choix d'un cabinet d'urbanisme

Avec l'aide des services de l'ASADAC, nous avons rédigé un cahier des charges et lancé dès janvier la consultation des cabinets d'urbanisme. Nous avons dans un premier temps, en février, retenu trois candidats : les cabinets Atelier 2 de Crolles, Géonomie de Lyon et Atelier BDa de Chambéry. Nous avons fait avec eux une visite guidée de la commune début mars, dans le centre-bourg et dans les hameaux, pour leur présenter notre territoire. Ils ont été invités à remettre leur offre accompagnée d'un mémoire méthodologique pour fin mars.
Enfin, nous les avons convoqués début avril, et lors d'une audition individuelle, ils nous ont chacun à tour de rôle, présenté leur méthodologie et leur vision de la mission à accomplir.

Nous avons débattu en commission de l'analyse des offres, des mémoires méthodologiques, ainsi que de leur présentation orale. Ce dernier aspect, plus subjectif, est important car le cabinet d'urbanisme sera notre partenaire pendant plus de deux ans et il est nécessaire d'avoir un bon ressenti des personnes qui travailleront pour nous, tant sur le plan relationnel que sur leur sensibilité et leur approche intellectuelle vis-à-vis de notre commune.

Notre choix s'est porté sur Atelier BDa de Chambéry.

Ce cabinet, dont la structure juridique est celle d'une SCOP, intègre une architecte-urbaniste Mme Delprée, notre « chef de projet », une ingénieure-écologue Mme Bonilla, qui traitera plus spécifiquement les problématiques environnementales, et un urbaniste M. Granger qui traitera des aspects agricoles et forestiers. Atelier BDa est associé avec trois autres partenaires : le bureau d'études Arter avec M. Arnaud ingénieur transports, spécialiste des problématiques de déplacements et de stationnement, et M. Colin architecte-paysagiste spécialisé en espaces publics et paysages ; le bureau d'études Sitetudes avec M. Bonilla ingénieur spécialiste en réseaux, et enfin une infographiste Mme Cardoso qui assurera la mise en forme du dossier de PLU et des plans.

Il s'agit donc d'une équipe pluridisciplinaire qui pourra apporter son expertise et son expérience dans tous les domaines qui doivent être traités dans le cadre d'un PLU. Cette pluralité de personnes et de compétences reflète bien la complexité des enjeux auxquels un PLU doit répondre de nos jours.

Le bureau d'études a été officiellement désigné fin avril 2017.
Le coût de la mission s'élève à 60 840 € TTC, dont une petite partie sera prise en charge par une dotation de l'État (de l'ordre de 6 000 à 8 000 €).

Le mémoire méthodologique de Atelier BDa est en ligne sur le site internet de Novalaise, rubrique Mairie - Révision du PLU.

Scannez le QRCode pour télécharger le mémoire méthodologique de l'Atelier BDa.

Démarrage de la mission : le diagnostic territorial et la collecte de données

Le premier travail du cabinet Atelier BDa, qui s'est poursuivi pendant toute l'année 2017, consiste en un état des lieux et un diagnostic du territoire sur l'ensemble des thématiques à traiter. Notre territoire étant partiellement classé en zone Natura 2000, une évaluation environnementale est également lancée immédiatement car elle doit couvrir toute une année.

Scannez le QRCode pour télécharger la délibération du conseil municipal du 21/12/2016.

Des réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA) sont organisées à l'avancement pour échanger des données et discuter de façon ouverte. Les PPA sont des organismes publics réglementairement associés à la révision du PLU, de la DDT qui représente l'État, aux chambres consulaires (chambre de commerce, chambre des métiers, chambre d'agriculture), en passant par les représentants des communes limitrophes de Novalaise, les représentants de la CCLA et du SMAPS en charge du SCOT, etc.

Au mois de mai, nous avons réuni l'ensemble des Personnes Publiques Associées à une réunion de lancement. Au cours de cette réunion nous avons rappelé les évolutions du contexte législatif, fait le point sur la démarche et la méthodologie envisagées, en particulier la volonté affichée de la Commune de travailler en concertation étroite avec les partenaires, et présenté les grandes lignes des objectifs communaux.

Au mois de juillet nous avons organisé la première réunion de travail avec les PPA sur les thématiques de la démographie, de l'habitat, de la gestion de l'eau potable. Ce dernier point est plus que fondamental, car l'évolution souhaitable de la population doit être en parfaite adéquation avec les ressources en eau de la commune, or celles-ci ne sont pas illimitées.

Au mois de septembre nous avons organisé la deuxième réunion de travail avec les PPA sur les thématiques des déplacements en lien avec le commerce, les équipements et le tourisme.

En novembre, nous devrions disposer de l'enquête agricole, commandée en mai à la Chambre d'Agriculture. En effet, cette thématique spécifique n'est pas de la compétence du cabinet d'urbanisme. Celui-ci analysera les données transmises par la chambre d'agriculture pour les intégrer à son travail.

La concertation des habitants

Les habitants de Novalaise sont associés à la procédure, pendant la phase d'études, par plusieurs biais :

Au mois de juin nous avons organisé la première réunion publique d'information à la salle polyvalente qui a rassemblé environ 130 personnes. Cette réunion a permis de donner à l'ensemble des présents, une explication claire sur la démarche de PLU et sur le cadre législatif et réglementaire (lois Alur, Grenelle, SCOT…), ainsi que sur les conditions de réalisation de la concertation des habitants. Un temps d'échange a permis aux habitants de poser des questions.

Le diaporama et le compte-rendu de cette réunion sont consultables sur le site internet de Novalaise, rubrique Mairie - Révision du PLU.

Scannez le QRCode pour télécharger le diaporama de la réunion publique.

Scannez le QRCode pour télécharger le compte-rendu de la réunion publique.

Au mois de décembre devrait se tenir une seconde réunion publique au cours de laquelle Atelier BDa présentera la synthèse de son diagnostic territorial (date et détails non connus à la date de la rédaction de cet article).
En parallèle, nous avons créé une page sur le site internet de la Commune pour y publier de façon chronologique, les évènements et documents en lien avec la révision du PLU.

Les habitants peuvent, à ce stade d'avancement, faire part de leurs suggestions sur des thèmes d'intérêt général, soit par un formulaire de contact utilisable depuis le site internet de Novalaise, soit en les rédigeant directement sur un registre mis à la disposition des habitants en Mairie.

Scannez le QRCode pour nous faire part de vos observations sur le PLU.

Perspectives 2018

On le voit, le travail est dense et prend du temps. L'année 2017 a été bien remplie même si pour les habitants, rien de très concret n'a été perceptible.

L'année prochaine, en 2018, nous allons entrer de façon plus opérationnelle dans le vif du sujet et jeter les bases du projet de PLU communal en élaborant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Celui-ci sera présenté à la population lors d'une troisième réunion publique, dans le courant de l'année, très vraisemblablement à l'automne.

Catherine Laude, adjointe

Route de la Crusille : aménagement de sécurité

Le projet sera exécuté en deux parties. Le 18 septembre 2017 a débuté la première phase (du croisement de la route du Collomb à la montée du Calvaire), par l'enfouissement des réseaux secs (lignes EDF, France Télécom, fibre optique, raccordement des particuliers) qui sera suivi par :

1. le renforcement de l'éclairage public (candélabres LED),
2. la création de trottoir en continu depuis l'entrée du hameau de Carabin jusqu'à l'agglomération de Novalaise,
3. la création d'un giratoire et dévoiement de la traversée du Calvaire,
4. l'intégration paysagère.

La deuxième phase commencera début 2018 avec le gros œuvre (terrassement), le futur rond point et la construction de la nouvelle voie qui desservira la route d'Ayn.

Ces travaux, plus que nécessaires, vont provoquer des nuisances aux usagers et riverains. Patience, civilité, respect seront donc de rigueur afin d'assurer la sécurité de tous (respect des feux tricolores, des panneaux de signalisation, vitesse modérée). Merci de votre compréhension.

Robert Million, adjoint

Mobilités douces, intermodalité, transports collectifs : la CCLA engage un premier programme d'actions

Le développement des modes de déplacements doux (vélos, vélos à assistance électrique, piétons…), de l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport) et du transport collectif relèvent d'enjeux majeurs pour notre territoire qui a subi durant ces dernières décennies un accroissement important des flux de véhicules (déplacements domicile – travail, pointes de fréquentation estivale…).

La diminution du trafic automobile constitue donc un objectif majeur en termes de préservation de la qualité environnementale, du cadre de vie et de santé publique. Il nécessite avant toute chose de « changer les habitudes » en offrant de ne plus recourir au « tout voiture » et en améliorant l'organisation des déplacements sur le territoire. Mais les solutions ne sont pas toujours simples dans un contexte local où l'urbanisation diffuse, l'évolution démographique, l'éloignement des services et des pôles économiques, ainsi que l'attractivité du lac ont rendu l'utilisation de l'automobile quasiment indispensable ce qui a généré l'augmentation du trafic.

Premières actions à partir de 2018 dans le cadre de l'appel à projets TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte). Dépositaire d'un dossier de candidature TEPCV en 2016, les projets présentés par la CCLA autour de l'incitation à la mobilité active et de la valorisation des déplacements doux, ont été retenus par le ministère de l'Environnement ce printemps. L'enveloppe totale des opérations CCLA inscrites au contrat TEPCV s'élève à 580 000 € HT. Elle bénéficiera de 428 000 € d'aides de l'Etat soit un taux de subvention exceptionnel de 74 % !

Aménagement de la rive Est du lac

Il s'agit de l'opération la plus importante déposée par la CCLA. Elle consiste à aménager une voie « piétons – vélos », séparée de la route départementale, depuis la Maison du lac jusqu'au secteur de La Combe sur la commune d'Aiguebelette-le-Lac, soit un linéaire de plus de 3 km qui viendra en continuité de l'équipement créé par le Département depuis la base de Loisirs du Sougey jusqu'à la Maison du lac. Cet espace longeant la rive Est sera donc réservé aux déplacements doux. L'aménagement s'inscrit dans l'objectif d'offrir, à terme, un bouclage du tour lac par une voie verte.
À noter : l'ouvrage de séparation qui sera mis en place ne permettra plus aucun stationnement de véhicules le long des 3 km. Les automobilistes seront invités à se rendre sur les zones de parkings aménagées, la CCLA ayant par ailleurs prévu de renforcer les capacités de stationnement sur les secteurs d'Aiguebelette-le-Lac et à l'entrée nord du lac.

Reprise du cheminement piéton entre la base de loisirs d'Aiguebelette et le village d'Aiguebelette-le-Lac

La voie qui s'est fortement dégradée ces dernières années sera totalement reprise.

Aménagement du cheminement entre le secteur du Gué des Planches et la plage de Lépin-le-Lac

Cet axe situé au sud du lac permet de relier la plage et les campings de Lépin-le-Lac avec la gare SNCF et l'ensemble des commerces et services du secteur. Le cheminement sera complétement réaménagé pour favoriser son utilisation par les vélos et piétions. Avec un linéaire d'environ 1,5 km, il s'inscrit dans le projet de bouclage du tour du lac et devra, à terme, être connecté aux secteurs du Sougey et d'Aiguebelette-le-Lac.

Développement et incitation à la pratique du Vélo à Assistance Électrique (VAE)

La pratique du VAE est aujourd'hui en pleine explosion avec une technologie qui ne cesse de progresser et un marché en forte progression. Pour des territoires comme le nôtre caractérisé par un relief marqué, le VAE constitue une solution particulièrement pertinente et adaptée pour réaliser des parcours utilitaires (accès aux commerces, services…), favoriser l'intermodalité (accès aux points de départ des transports collectifs : gares, point de desserte des cars, parkings de covoiturage…) ou découvrir le territoire dans une approche de loisirs. L'objectif recherché par la CCLA est donc de faire connaître un peu mieux cette pratique et de la valoriser en s'adressant à la fois au public touristique et à la population locale.
L'opération globale intègre les actions suivantes :

- Achat par la CCLA d'un parc de 20 vélos tout chemin à assistance électrique qui seront mis à disposition des résidents du territoire pour des périodes d'essai et auprès de partenaires touristiques pour une découverte par leur clientèle. Les conditions de mises à disposition seront précisées dans les prochains mois et une information générale sera faite auprès de la population locale
- Installation de box de stationnement sécurisés pour vélos dans le centre de Novalaise (Salle polyvalente et parking de la maison des associations), au niveau de la Maison du lac et de la gare SNCF de Lépin-le-Lac. Au total une trentaine de places de stationnement fermées et sécurisées seraient installées.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

- Renforcement des dispositifs de stationnement extérieur pour vélos type arceaux : 180 nouveaux emplacements seront installés sur l'ensemble des territoires prioritairement à proximité des pôles d'activités.
- Mise en place d'une signalétique spécifique aux parcours Vélos - VAE reliant les communes du territoire avec les pôles d'activités et les bords du lac par des itinéraires peu fréquentés. Exemple : liaison Lac – Novalaise avec passage par le chef-lieu de Nances.
- Création de parcours découverte VAE, notamment un tour du lac panoramique « par les hauts » et création de produits touristiques par l'office de tourisme.

Acquisition d'un bateau à motorisation électrique

Compte-tenu des récentes évolutions technologiques et dans un souci d'exemplarité et de protection du lac, la CCLA a programmé l'acquisition d'un bateau de type catamaran à motorisation électrique (équivalent à 20 CV thermiques). Celui-ci remplacera l'actuelle embarcation thermique pour assurer les missions de maintenance, de surveillance et de contrôle des services de la CCLA et de gestion de la réserve naturelle régionale.

Achat du véhicule électrique pour le ramassage des déchets résiduels

Cette action reste encore conditionnée à l'avis des services de l'État. En cas d'accord, elle consistera à mettre en service un véhicule utilitaire entièrement électrique en remplacement d'un véhicule essence affecté au ramassage des déchets résiduels et à l'entretien des points de collecte des déchets.

D'autres opérations sont déjà en cours de réflexion. Parmi celles-ci, il est à noter le projet de création par AREA, en partenariat avec la CCLA, d'un nouveau parking de covoiturage de 50 places, à proximité de l'échangeur autoroutier.

À travers ces actions, la CCLA souhaite donc inscrire le territoire dans une dynamique de projets qui réponde aux enjeux de développement des mobilités douces et qui soit aussi ciblée sur les problématiques spécifiques à notre territoire.
Il ne s'agit que d'une toute première étape qui relève d'une politique de long terme. Sa réussite nécessitera bien évidemment de développer une approche globale qui, au-delà de la CCLA, doit mobiliser et impliquer tous les acteurs concernés par ces questions (État, Région, Département, SNCF, AREA, partenaires associatifs et privés, acteurs économiques, entreprises spécialisées, population locale).

Ludovic Ayot, directeur de la CCLA

Commerces, services, ça bouge à Novalaise !

En fin d'année 2016, Savoie motoculture a ouvert un magasin libre-service et un atelier de réparations de matériels agricoles toutes marques à l'entrée de la zone du Goutier.

Au bord du lac, l'établissement Novalaise Plage fermé depuis quatre ans a ouvert le 15 avril. Charlène Buisson et Jean-Baptiste Godey exploitent cet établissement de 13 chambres et du restaurant Les Roselières.

En avril, l'agence Groupama s'est installée route de l'Église au cœur du village.

Christelle Millet a rouvert le bar restaurant l'Etape après travaux au mois d'avril.

En mai, Madame Nadine Bois a repris l'activité du salon de coiffure Mèch' à Mèches route du col de l'Epine.

En juin, Gaël Chartier a ouvert son cabinet dentaire au 92 allée des Courtis.

En octobre, Cécile Kebedjis a ouvert son cabinet de kinésithérapie et ostéopathie au 463 route du lac.

Retrouvez l'ensemble des commerçants et artisans de Novalaise en scannant le QRCode.

Claudine Tavel, adjointe

Une saison touristique animée à l'office de tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette

L'Office de Tourisme a eu le plaisir d'accueillir cette saison 2017 une large clientèle nationale et internationale, d'informer sur les nombreuses richesses du territoire et de faire découvrir les parcours spectacle de ses deux pôles d'accueil touristiques : la Maison du Lac (Nances) et le Repaire Louis Mandrin (Saint-Genix-sur-Guiers).

Au lac, 35 510 contacts ont été enregistrés de janvier à septembre, soit + 2 % dont :

- 28 950 visiteurs tourisme (+ 5 %) dont 20 780 sur juillet/août,
- 2 620 demandes tél/mail (- 5 %),
- 2 100 visites scéno MDL (- 5 %) dont 47 % accueil groupes,
- 1 840 autres contacts (- 2 %) (CCLA, navigation, réunions…).

À Saint Genix, 10 600 contacts ont été comptabilisés, une baisse globale de 27 % qui peut notamment s'expliquer par la variation météo (résultat plus élevé en 2016 du fait du temps maussade) et les changements de comportement de la clientèle (plus de recherches web en amont des séjours) :

- 4 560 visiteurs tourisme (- 23 %) dont 2 070 sur juillet et août,
- 940 demandes téléphone /mail (- 46 %),
- 4 890 visites Repaire Mandrin (+ 4 %) dont 31 % accueil groupe,
- 210 autres contacts.

Des accueils mobiles ont par ailleurs été proposés en août au barrage de Champagneux le long de la Via Rhôna : une centaine de cyclos ont profité des infos et des dégustations.

En cette année du passage du Tour de France, plusieurs opérations de promotion autour du vélo ont été menées avec l'office de tourisme de Yenne : Décathlon village à Bron le 1er avril, Fête du vélo le 3 juillet, étape et arrivée du Tour de France à Chambéry le 9 juillet.

De nombreuses animations ont été organisées durant les petites et grandes vacances scolaires avec au total plus de 250 participants : sorties nature, ateliers pisé, ateliers créatifs, balades contées…

Deux marchés nocturnes estivaux se sont également tenus au Château de Montfleury et à la Maison du Lac dans une belle ambiance avec une trentaine d'exposants, musique, animations et repas du terroir (près de 1 000 visiteurs). L'office de tourisme a également participé aux Journées du patrimoine avec des animations et une exposition à Saint Genix ainsi que sa présence à la Grande Traversée sur les rives du Lac d'Aiguebelette.

À noter également plusieurs accueils presse et de bloggeurs réalisés entre mai et août en lien avec Savoie Mont Blanc Tourisme : France 3 régional et national, six journalistes français et Belges lors du voyage presse *Destination 4 lacs*, *Lodestars Anthology* (support britannique), *Le guide du routard* ainsi que les bloggeurs *Travel me happy* et le *Chien à taches*.

Magali Parsy, chargée de missions

Centre socioculturel : renouvellement du projet social

Depuis plusieurs mois, toute l'équipe du Centre Socioculturel, (administrateurs et professionnels) est engagée dans la démarche de renouvellement du projet social.
Ce projet permet d'obtenir un agrément délivré par la CAF de Savoie pour quatre ans, qui déclenche des financements pluriannuels permettant de mettre en œuvre les actions.

Le projet en cours arrive à son terme en décembre 2017 et doit, de ce fait, être renouvelé.
En terme de méthode, le centre socioculturel AEL a voulu une démarche la plus ouverte, la plus participative et la plus attractive possible, afin d'associer des habitants, des adhérents, des élus, des partenaires, des acteurs…
Ce travail s'est déroulé en trois étapes :

- un bilan des actions menées les années 2014 - 2017,
- un diagnostic de territoire,
- la déclinaison des grandes orientations pour les années 2018 - 2021.

Ce sont environ 150 habitants et une cinquantaine de partenaires ou d'acteurs locaux qui ont été interrogés, au détour d'un marché le dimanche matin, devant une école, dans le cadre d'une activité ou de réunions… pour partager les visions du centre socioculturel et/ou du territoire.
Rappelons que le centre socioculturel AEL, dans le cadre de ses actions s'adresse à l'ensemble de la population du bassin du Lac d'Aiguebelette c'est-à-dire les dix communes et qu'à ce titre il bénéficie, chaque année, à environ 3 000 personnes : accueil de loisirs, interventions sportives dans toutes les écoles et dans des clubs sportifs, activités régulières enfants et adultes, séances de cinéma, guinguettes, point relais CAF, sorties familiales, etc.

Des membres de l'AEL dans le cadre de l'élaboration du projet social.

Les grandes orientations qui ont été validées pour les années 2018 - 2021 par la communauté de communes et par la CAF et qui serviront de feuille de route au centre socioculturel AEL sont :

- dynamiser la vie locale et favoriser le lien social,
- être vigilant à la prise en compte de tous les habitants et notamment les plus fragiles,
- favoriser la connaissance du territoire et le maillage entre les différents acteurs pour permettre son appropriation par les habitants,
- développer et consolider la fonction lieu ressources pour les habitants.

La démarche de travail a été particulièrement porteuse et dynamique pour tous, en permettant de très nombreux échanges, des rencontres, des confrontations d'idées dans une vision prospective.

L'ensemble de cette démarche et de ce travail sera bientôt accessible sur le nouveau site internet du centre socioculturel AEL :
www.centre-socioculturel-ael.fr

Marijo Chirpaz, directrice

Le Relais des assistantes maternelles poussez les portes…

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a ouvert ses portes dans les locaux du Centre Social AEL le 2 janvier 2017. Ce nouveau service s'adresse à la fois aux parents et aux assistantes maternelles. Il propose de l'aide aux familles en recherche d'un mode de garde.

En venant au RAM, vous trouverez la liste des assistantes maternelles agréées par la PMI, un moment d'échange sur la mise en place du contrat et les démarches pour devenir employeur. Vous pouvez solliciter ce service tout au long de la garde de votre enfant pour des questions concrètes de tarif, de calcul de congés ou pour terminer un contrat. Le RAM est ouvert également aux assistantes maternelles agréées du territoire de la CCLA ainsi qu'aux personnes qui souhaitent s'informer sur l'agrément et qui envisagent de devenir assistant(e) maternel(le). Poussez les portes du RAM et vous aurez des informations autour de votre travail, de la convention collective, de l'accueil de l'enfant, des propositions de formation et des moments d'échanges avec l'animatrice du RAM et d'autres professionnelles.

Des temps collectifs et d'éveil vous sont proposés le lundi et jeudi matin pour venir avec les enfants que vous avez en garde, des occasions de rencontres à travers le jeu et des activités éducatives.
Pour ce début d'année, le groupe du RAM a visité l'exposition de « *La Manufacture Sonore* » dans les locaux de l'EHPAD avec ses résidents, la caserne des pompiers avec le multiaccueil, a fait une petite fête avec jeux d'eau, sable et pique-nique avant la coupure de l'été ...
Pour les enfants, ce sont des moments de jeux et de découvertes avec de nouveaux partenaires, d'autres enfants et d'autres adultes également. Cette forme de collectivité est un support d'apprentissage des premières règles de groupe et du « bien vivre ensemble ».
Depuis son ouverture, le RAM rencontre un vif succès avec la venue à la fois de familles et de professionnelles de la Petite Enfance. Ce nouvel outil du territoire permet la construction autour de l'enfant d'une relation harmonieuse entre parents et assistantes maternelles.

Sophie Falcoz, animatrice RAM

Activité lecture à l'EHPAD

Chaque jeudi après-midi a lieu à l'EHPAD de Novalaise un atelier lecture conduit par Philippe Dépierre, animateur et Claudette Gros bénévole. Une douzaine de résidents participe à cette activité qui a débuté en février 2015. L'activité ne se cantonne pas à un style de lecture bien défini. Les lectures proposées aux résidents sont des pièces de théâtre, des œuvres classiques, des articles de presse, des poésies, des contes, des nouvelles, des romans. Quel que soit l'âge, la lecture permet de parfaire sa culture, crée du lien, des échanges et incite aux témoignages de son expérience de vie. L'écoute de la lecture à voix haute peut suppléer aux petits tracas de leur vieillissement, développe encore leur imagination et les ouvre sur un monde d'émotions.

Claudette Gros et Philippe Dépierre

Natation en eau libre 2e édition

Après l'expérimentation réussie de l'année dernière, le cycle « natation en eau libre » a été reconduit cette année du 19 juin au 7 juillet. Ce sont les élèves des écoles du territoire de la CCLA qui ont pu en bénéficier. À Novalaise, ce sont les enfants des classes de CM2 qui ont appris ou se sont perfectionnés en natation pendant cinq matinées, encadrés de deux maîtres nageurs et de leurs professeurs. 28 élèves de la classe de Monsieur Leullier et 19 de la classe de Monsieur Gaubert de l'école publique et 10 enfants de la classe de Madame Labeye de l'école Notre Dame se sont succédés à ces cours à la plage de Pré Argent. Le dispositif financé par la CCLA et coordonné par le centre socioculturel a concerné 89 enfants du territoire sur les trois semaines.

Claudine Tavel, adjointe

Rejoignez l'ADEP

L'association des Amis Des Écoles Publiques (ADEP) organise tout au long de l'année des manifestations dans le but d'apporter une aide financière à l'école maternelle et l'école élémentaire de Novalaise pour les sorties culturelles, sportives ou l'acquisition de matériel pédagogique. Ces événements permettent aussi aux parents et enseignants de se rencontrer et de partager des moments conviviaux en dehors du temps scolaire. Cette année petits et grands se sont donc retrouvés, entre autre, le temps d'une soirée Halloween, du carnaval ou d'une chasse aux œufs. Mais toutes ces actions ne peuvent être menées qu'avec l'aide de parents bénévoles motivés. N'hésitez pas à venir nous rejoindre dans une ambiance toujours festive !

Des manifestations sont organisées tout au long de l'année, comme par exemple le Carnaval le 9 mars prochain.

Pour être informé, consultez notre site internet :
http://adep73.e-monsite.com/ ou notre page facebook :
https://fr-fr.facebook.com/adep73novalaise/
Pour nous contacter : adep.novalaise@gmail.com

L'équipe de l'ADEP

Les enfants fêtent Noël

Cette année la municipalité offre, comme chaque année, un spectacle de Noël à tous les enfants scolarisés sur la commune (école publique primaire et école privée Notre Dame) et aux enfants du multi-accueil. Ainsi deux spectacles sont programmés, pour les enfants de la section maternelle le vendredi matin 24 novembre *Boîte à gants* par La toute petite compagnie et pour les enfants de la section élémentaire le lundi après-midi 20 novembre *Broc & Roll Circus* par la compagnie Les petits détournements.

Ces spectacles ont lieu à la salle polyvalente pendant le temps scolaire et les enfants sont accompagnés par leurs enseignants. Ce sont 420 enfants qui assistent à ces représentations adaptées à l'âge des spectateurs.

Claudine Tavel, adjointe

Comité des Fêtes de Novalaise : partager, danser, s'amuser...

Le Comité des Fêtes de Novalaise a la rude mission d'organiser des évènements festifs pour vous accompagner tout au long de l'année.
Grâce à une équipe dynamique, mais qui ne demande qu'à accueillir de nouveaux membres, pour de nouvelles idées, les manifestations s'enchainent afin de divertir les habitants de notre belle commune et des communes alentour.

Les évènements se pérennisent, tout en s'améliorant. On pourra citer (voir l'agenda) le marché alsacien, en fin d'année, ou les marchés animés du dimanche matin en été, ou encore la St Patrick. On peut aussi parler des spectacles de Papagalli, qui nous régale avec la saga de la famille Maudru, ou que l'on va savourer en quasi solo (il y aura son complice Stéphane Czopek dans l'ombre) dans son spectacle *Pourquoi ? Parce que !* Un dernier évènement annuel, et pour cause, se tient en juin : la Fête de la musique. Le Comité des Fêtes est en charge de l'organisation, et la programmation est assurée par l'association Alchimie. Cela met en valeur les efforts consentis tout au long de l'année par les musiciens, qu'ils soient petits ou grands, débutants ou confirmés, et d'accueillir un groupe régional pour découvrir des sonorités parfois différentes, mais toujours excellentes.

Alors pour tout ça, le Comité des Fêtes de Novalaise remercie les habitants de venir toujours nombreux aux manifestations proposées.

Agenda :

- **1er, 2 et 3 décembre 2017 :** marché alsacien à la salle polyvalente (à partir de vendredi 1er décembre 18 h 30 en nocturne festif... repas animé et dansant le samedi soir, repas animé le dimanche midi).
- **2 février 2018 :** Serge Papagalli dans *Pourquoi ? Parce Que !*
- **Mars 2018 :** St Patrick (date à confirmer)
- **Juin 2018 :** Fête de la Musique (date à confirmer).
- **Été 2018 :** marchés animés du dimanche matin.

Appel à candidatures :

Vous divertir c'est bien, mais pour ceux qui voudraient aussi passer de l'autre côté du miroir (enfin du bar !), nous accueillons toutes les bonnes volontés et les bonnes idées.

Jean-Marie Caracci, président

Des membres du comité des fêtes et des bénévoles.

Forum des associations

Novalaise et les communes environnantes comptent plus de 40 associations qui interviennent dans des domaines aussi divers que le sport, la culture, les loisirs, la santé, l'environnement... Toutes vivent grâce au dynamisme et à l'engagement des bénévoles qui les animent.

Ces acteurs locaux créent du lien social, de la solidarité et participent activement à l'animation du territoire. Ce nouveau Forum organisé par François Gautier et son équipe, le samedi 9 septembre en matinée permit aux associations :

- de se faire connaître, pour les nouvelles,
- de promouvoir leur activité,
- d'accueillir de nouveaux adhérents,
- d'échanger leurs expériences.

Et aux visiteurs

- de découvrir ou redécouvrir la diversité et la vitalité du tissu associatif,
- d'en profiter pour inscrire petits et grands à de nouvelles activités.

Cette journée qui a réuni 28 associations s'est achevée dans une ambiance festive. Après l'apéritif offert par la municipalité, c'est cette année le tennis club qui a préparé un déjeuner réunissant 30 participants du forum contents de partager ce moment après une matinée bien dense.

François Gautier, adjoint

Epsilonéa : retrouvez le plaisir du mouvement

Epsilonéa, est une association qui enseigne en cours collectif et individuel la Méthode Feldenkrais. Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver du plaisir à être en mouvement dans toutes les facettes de leur vie.

Quels que soient votre âge et vos limitations, vous pouvez aller vers un mieux-être au quotidien… Elle contribue à faciliter, améliorer tout ce que vous faites (marcher, jardiner, conduire, jouer de la musique, faire du sport, concentration pour le travail scolaire, récupération après une blessure…) en diminuant les douleurs, en permettant de rester debout ou assis sans fatigue, pour se lever, tourner... Les cours collectifs de « prise de conscience par le mouvement » développent nos capacités de mouvement qui émergent, grâce à des séquences de mouvements faciles et inhabituels, ludiques, réalisés sans effort.

Sur Novalaise nous vous proposons de venir nous rejoindre en cours collectifs les lundis de 19 h a 20 h et/ou les mardis de 14 h à 15 h. Le cours collectif de découverte est toujours gratuit tout au long de l'année. Et comme il n'est jamais trop tard pour bien faire vous pouvez commencer quand vous voulez, faire une pause et revenir si vous le souhaitez, faire un cours ou plusieurs… Vous trouverez toutes les informations sur notre site www.epsilonea.fr

Nous animons aussi des stages courts (demi-journée) sur des thèmes spécifiques comme la marche, ou passer de coucher à debout avec facilité et des stages longs (week end) associant

Feldenkrais et une autre activité comme le chant, le pilates… L'actualité de l'association est accessible sur Facebook que vous ayez un compte ou non !

En 2018 nous aurons aussi le plaisir d'organiser la journée nationale Feldenkrais, une journée gratuite pour découvrir et expérimenter la méthode.

Choune Ostorero,
praticienne Feldenkrais

RESA : le goût de l'Autre

RESA c'est un groupe de bénévoles qui a compris depuis longtemps qu'en aidant les autres on s'aide aussi soi-même.

RESA c'est un petit maillon de cette chaîne qui essaie de rendre plus douce la dernière étape de la vie, aux côtés des proches que l'on appelle maintenant les aidants et des professionnels qui interviennent au domicile des personnes âgées.

C'est dans cet état d'esprit qu'il y a un peu plus de dix ans, un groupe d'anciens aidants a décidé de créer un réseau de visiteurs bénévoles, pour permettre aux aidants proches de prendre un peu de répit et proposer aux personnes âgées qui le souhaitent un « moment de compagnie » .

Pour faire cela au mieux, l'association propose des temps de formation et d'échanges très riches qui permettent au groupe de rester solidaire contre « vents et marées » !

Une session de formation initiale devrait avoir lieu début 2018 pour les nouvelles personnes intéressées.

RESA en chiffres en 2016-2017

- 105 personnes visitées depuis 2006, dont 27 en 2017,
- 30 bénévoles formés,
- 64 adhérents.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et venir nous rejoindre :

Association RESA
Maison de la Vie locale
Place de la Résistance
73520 La Bridoire

Mail : resa.asso@yahoo.fr
Tél. : 04 76 31 82 42
ou 04 76 31 18 12
www.asso-resa73.com

Yoga l'aise, une découverte permanente

Créée en 2016 l'association Yoga l'aise a pour objectif de promulguer les cours de yoga suivant la pratique du Viniyoga transmis par Desicachar : *« ce n'est pas la personne qui s'adapte au yoga mais le yoga qui s'adapte à la personne »*.

Les deux enseignantes, Mélanie et Delphine sont des professeurs diplômées de l'école de Viniyoga de Voiron et partagent avec leurs élèves des séances basées sur les fondements du yoga, les asanas (postures) et les pranayamas (techniques de respiration). L'association est aussi affiliée à la Fédération Occidentale du Yoga.

Cette discipline est une découverte permanente pour tous ceux qui la pratiquent, elle aide à prendre conscience du corps, de la respiration mais aussi des mécanismes du mental.

Par une pédagogie adaptée, elle convient à tous ! Aussi bien les enfants, les étudiants, les adultes, les sportifs que les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées.

Que vous soyez pratiquant confirmé ou curieux de découvrir une activité nouvelle nous vous y accueillerons pour suivre un cours d'essai.

À la Maison des Associations dans une salle agréable à l'étage :

- lundi de 14 h à 15 h 15 (adultes) et de 16 h 45 à 17 h 45 (enfants 8 à 12 ans),
- mardi de 10 h à 11 h 15 (adultes),
- jeudi de 18 h à 19 h 15 et de 19 h 30 à 20 h 45 (adultes),
- vendredi de 10 h à 11 h 15 (adultes).

Renseignements : yogalaise@gmail.com ou 07 816 816 87

Delphine Vuillaume,
présidente du Club de Yoga

La pêche au filet sur le lac d'Aiguebelette

À l'origine c'est une pêche très ancienne au lac d'Aiguebelette qui date très probablement d'avant la création de l'AAPPMA (en 1930). Au fil des années cette pratique a évolué avec la réglementation afin de préserver la ressource en poisson.

Aujourd'hui, il y a 20 lots de pêche au filet autour du lac dont une douzaine sont actifs. Ils sont numérotés et localisés de manière précise.

La pêche au filet est très règlementée. Il ne s'agit pas de pêche professionnelle, mais de pêche amateur au filet, en d'autres termes, il est formellement interdit pour les possesseurs de lot de vendre le produit de leur pêche à qui que ce soit.

Concernant la réglementation, les règles sont strictes : les pêcheurs sont limités à deux filets de 30 m ou un filet de 60 m de maille 50 mm et de 2 m de hauteur. Les dimensions de la maille des filets sont calculées pour qu'il soit quasiment impossible de capturer un poisson ne faisant pas la taille règlementaire.

Comme chaque pratique, la pêche au filet est fermée du 1er novembre au lundi qui suit le deuxième samedi de mai. Il est également interdit de poser les filets le samedi et dimanche soir.

Les filets doivent être posés perpendiculairement à la berge.

La pêche au filet est règlementée par un arrêté préfectoral (le même qui règlemente la pêche à la ligne). La garderie veille à ce que les règles soient respectées.

Ce type de pêche est surtout une pêche d'initiés désireux de perpétuer une certaine tradition.

Les espèces recherchées sont évidemment le lavaret, la perche et aussi le brochet. Ce dernier est très difficile à capturer dans un filet puisqu'il se déplace peu et sa taille l'empêche de se prendre dans les mailles.

Julien Schneider,
coordinateur halieutique

Ce que tout pêcheur doit savoir

« TOUTE PERSONNE QUI SE LIVRE À L'EXERCICE DE LA PÊCHE EN EAU LIBRE DOIT JUSTIFIER DE SA QUALITÉ DE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA) OU D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET FILETS SUR LES EAUX DU DOMAINE PUBLIC OU D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHEURS PROFESSIONNELS[1] ».

Tout pêcheur en action de pêche doit être porteur de sa carte de pêche munie d'une cotisation Pêche et Milieu Aquatique (jeunes de moins de 12 ans exemptés de CPMA). Celle-ci doit être revêtue d'une photographie.

Interdictions

- Il est interdit de harponner le poisson même à l'aide de leurres artificiels.
- Il est interdit d'utiliser comme appât ou amorce, des œufs de poissons frais ou en conserve ou artificiels, même mélangés à une composition d'appâts, dans tous les cours d'eau et plans d'eau.
- Il est interdit de pêcher plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher légal.

- Dans les cours d'eau et plans d'eau de la 2e catégorie, la pêche est ouverte toute l'année, mais des fermetures spécifiques demeurent.
- Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche au brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, et autres leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2e catégorie.

La pêche au trimer et l'utilisation de matériels de plongée sont interdits.

- Quelle que soit la catégorie des eaux, les lignes ne peuvent avoir que deux hameçons chacune ou trois mouches artificielles (réglementation spécifique pour le Lac du Bourget et d'Aiguebelette).
- 1re catégorie, la pêche à l'asticot ou autres larves de diptères est interdite (lac du Bourget excepté).
- Il est interdit de colporter, d'offrir à la vente ou de vendre le poisson capturé en eau libre.

Dans les retenues situées à plus de 1 000 m d'altitude, la pêche en bateau ou sur toute embarcation flottante est interdite.

Droit de navigation

Toute personne désirant naviguer sur le lac doit être titulaire d'un droit de navigation pour son embarcation. Ce droit n'est délivré que par la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette.

Renseignement auprès de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) : 04 79 28 78 64.

Cours d'eau mitoyens

Quand un cours d'eau ou plan d'eau est mitoyen entre plusieurs départements, il est fait application, à défaut d'accord entre les préfets, des dispositions les moins restrictives applicables dans les départements concernés

[1] Extrait du code de l'environnement

AAPPMA Aiguebelette

La Forêt communale : un espace à gérer et à respecter

Tout savoir sur les forêts communales en scannant le QRCode.

D'UNE SURFACE DE 418,63 HA LA FORÊT DE NOVALAISE EST GÉRÉE PAR L'ONF. CETTE GESTION FAIT L'OBJET D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LA PÉRIODE DE 2009 À 2023 .

Les actions globales sont :

- la fonction de production de la forêt : coupes commerciales,
- un rôle social : affouage, tourisme, eau potable, etc.,
- les fonctions écologiques : environnement, biodiversité, équilibre forêt/gibier etc..

Ces fonctions relèvent du régime forestier. Ce dernier constitue un ensemble de mesures et de moyens pour valoriser la forêt dans le cadre d'une gestion durable et une mise en valeur multifonctionnelle.

Les missions de l'ONF sont multiples : la surveillance foncière et générale, l'élaboration et proposition de l'aménagement forestier, l'élaboration et proposition du programme annuel de coupes et travaux, la désignation matérielle des bois destinés à être coupés et vendus, la préparation des éléments de vente et mise en vente des bois.

Dans le secteur conventionnel : l'assistance technique des chantiers d'exploitation ou maîtrise d'œuvre des créations de dessertes, la réalisation du cubage-classement-lotissement de bois vendus, abattus, façonnés, la réalisation de prestations diverses (travaux forestiers, expertise, suivi), la délimitation et l'entretien des limites, l'organisation et le suivi de l'affouage.

Jusqu'à présent les coupes commerciales annuelles étaient vendues sur pied. Cette année, l'option « Bois façonné » est retenue. Celle-ci permet de mieux maîtriser l'abattage et le débardage, de proposer des ventes en bord de route, de valoriser l'ensemble de la parcelle (résineux mais aussi feuillus), sur une aire représentant un réel intérêt sylvicole de par son peuplement et la proximité de l'aménagement antérieur de la piste des Combeaux.

Cette démarche s'inscrit dans la dynamique de la filiere bois énergie qui se met en place dans l'avant pays savoyard avec comme atouts, une production locale suffisante pour les besoins du territoire, un circuit court pour une énergie renouvelable et moins onéreuse.

L'affouage est la possibilité donnée à la collectivité, par le code forestier, de réserver aux habitants une partie des bois de la forêt communale. Il constitue la modalité historique d'attribution de bois de feu.

La faune sauvage constitue un élément important du patrimoine naturel des espaces forestier. Elle est gérée dans un souci de préservation de la biodiversité et de recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique. La gestion des peuplements forestiers doit donc prendre en compte la gestion de la faune sauvage et de la chasse. L'ONF apporte son expertise aux opérations techniques et juridiques relatives aux plans de chasse dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

La forêt communale est sillonnée de multiples chemins et sentiers permettant la randonnée, la cueillette des champignons, etc. mais ils sont interdits à la circulation des véhicules motorisés par arrêté municipal.

François Lopez, conseiller municipal

2017, une année de découvertes avec la FAPLA au musée Lac et Nature

Installé depuis juillet 2016 dans ses nouveaux locaux, le musée Lac et Nature a fait le plein durant cette année 2017.

Le défi pour notre association était clairement énoncé dans la convention qui la lie à la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette : maintenir le musée ouvert durant toute l'année civile. Cela est fait et même très bien fait puisque bien aidés par notre nouvelle salariée, Martine, nous avons tenu cet engagement.

Le musée vous accueille toute l'année, vous pouvez retrouver les horaires d'ouverture sur notre site internet : www.fapla.fr. Notre fierté est de voir les acteurs locaux, du tourisme, de l'enseignement redécouvrir ce lieu d'apprentissage sur la vie du lac et de son bassin, sur les écosystèmes, sur la protection de cet environnement encore remarquable.

La saison a commencé en mai par la fête de la nature. Une exposition sur le thème « De la fleur au miel » a permis à nos nombreux visiteurs de découvrir le monde fascinant des abeilles grâce à une ruche vitrée, des loupes binoculaires pour regarder des grains de pollen et un inventaire des plantes mellifères.

Atelier préhistorique au musée.

Sauvetage des amphibiens.

Courant juillet les ateliers préhistoriques, animés par Jean Jacques Millet, ont fait le plein.

Sur cette lancée, le musée a initié d'autres ateliers durant tout l'été où les jeunes ont réalisé des modelages d'animaux présents dans l'expo permanente après avoir écouté ce qu'est l'argile pour les modeler.
Les Journées Européennes du Patrimoine sur le thème de la « Grande Traversée » ont mobilisé des administrateurs de la FAPLA pour rendre accessible le musée à de très nombreux visiteurs dans une ambiance conviviale puisque notre hot dog « Faplatique » était servi dans une construction en bois sans clou, reproduisant les maisons de l'ère néolithique !

Enfin de nombreux scolaires découvrent ou redécouvrent les collections exposées.

Du côté de la protection de l'environnement, nous répondons aussi présent ! Sauvetage des amphibiens au marais de la Crusille au mois de mars, participation au comité de consultation de la Réserve Naturelle Régionale, réunion des relais avec le conservatoire des espaces protégés.

Les adhérents ont aussi répondu présents à la 27e matinée de nettoyage des rives du lac ce 27/9/2017.

Thierry Bernardy , président

Fête de la nature.

Les scolaires au musée.

Les journées européennes du patrimoine.

Retour sur les journées du patrimoine au lac d'Aiguebelette

A l'occasion des journées du patrimoine, du 15 au 17 septembre 2017, le territoire du lac d'Aiguebelette a organisé « la grande traversée à la découverte des villages lacustres ».

Le lac d'Aiguebelette a la chance de faire partie du réseau des 111 « sites palafitiques préhistoriques alpins » qui ont été classés au patrimoine de l'UNESCO en juin 2011. Notre présence au sein de ce réseau transnational qui lie la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Slovénie et la France n'est pas qu'une reconnaissance, c'est surtout un engagement à assurer la préservation mais aussi la valorisation d'un patrimoine souvent méconnu.

La difficulté principale et l'un des enjeux que nous devons relever est bien de « rendre visible ce qui est le plus souvent invisible », pour que le grand public prenne conscience de l'existence même de ce patrimoine immergé ou enfoui et qu'il mesure l'intérêt de sa préservation. C'est dans ce cadre, à l'initiative et avec l'appui de la DRAC et du Département de la Savoie que la CCLA s'est lancée au printemps 2017 dans ce projet de manifestation sur le thème des « villages lacustres » en calant l'évènement sur les journées européennes du patrimoine.

C'est un programme très riche qui nous a été proposé, à la fois culturel, festif et sportif et qui visait à rassembler un public le plus large possible.

Les journées européennes du patrimoine avaient posé leur valises pour trois jours sur la plage de Bon Vent, à la base d'aviron et au musée lac et nature de la FAPLA.

Le vendredi : ce sont les écoles du territoire - plus de 300 enfants - encadrées par les enseignants qui ont participé aux différents ateliers. Les intervenants avaient prévu de leur consacrer cette journée pour leur expliquer la période néolithique et mettre en lumière ce patrimoine. Désormais, les sites palafitiques, vestiges des villages lacustres qui occupaient le bord du lac, n'ont plus de secrets pour les scolaires.

Le samedi : après l'inauguration officielle, l'un des événements à succès fut la course internationale en pirogue néolithique sur le lac, remportée par l'équipe slovène.

Le dimanche : plus de 2 000 personnes se sont rendues sur le site pour visiter les ateliers de fouilles archéologiques, de fabrication et d'utilisation d'arcs et de flèches, l'atelier « comment faire du feu ». Le public a pu également se déplacer au musée lac et nature pour admirer la construction d'une maison lacustre et assister aux conférences des scientifiques.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les représentants d'autres pays européens (Suisse - Italie - Slovénie) qui ont participé aux différentes animations. Malgré les frontières, nous nous sommes rassemblés autour d'une histoire, d'un patrimoine et d'un projet commun.
Nous avons eu le plaisir de voir toutes les générations et tous les publics être présents autour de cette manifestation.

La semaine précédente, plus d'une centaine de curieux sont venus assister devant la maison du lac à la construction d'une pirogue néolithique et à sa mise à l'eau.
Nous avons eu le plaisir de faire revivre une histoire, celle des hommes qui ont été les premiers à occuper les bords de nos grands lacs, il y a plus de 6 000 ans et pour le lac d'Aiguebelette il y a 4 700 ans. L'étude des modes de vie est une source précieuse d'informations pour comprendre un certain nombre d'évolutions. Ce fut un plaisir que cet évènement se déroule ici sur les bords du lac d'Aiguebelette, aujourd'hui classé en Réserve Naturelle Régionale.

Cette manifestation a été en cohérence avec toutes les politiques de préservation et de valorisation du lac que les élus locaux, en lien avec les associations dont la FAPLA, ont mené depuis plusieurs décennies.

Nous avons, durant ces trois journées, fait un grand voyage dans le temps en souhaitant que la « grande traversée » ne soit pas qu'un simple passage mais une première escale vers d'autres aventures à la découverte des « villages lacustres ».

Il faut saluer le travail accompli par les services de la CCLA, du Département et de la DRAC pour monter cet événement et fédérer les partenaires associatifs, universitaires, scientifiques et scolaires qui ont permis de construire le programme des animations : ateliers, conférences, visite musée.

Il faut remercier aussi l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés durant ces trois jours pour participer à l'organisation ainsi que les partenaires publics et privés qui nous ont soutenu financièrement.

Denis Guillermard, maire

Bibliothèque municipale : des actions riches et variées

Service municipal de lecture publique depuis 1980, la gestion s'effectue « en direct » par la Commune : un agent public régisseur coordonne l'action des dix membres bénévoles constituant l'équipe et organise les actions menées par le service. Durant l'été écoulé, l'équipe s'est enrichie de deux membres bénévoles ponctuels : Laura, étudiante, 19 ans et Romain, lycéen de 15 ans.

Le travail ne manque pas ! Assurer les permanences, classer les bacs et rayonnages en-dehors des permanences, préparer les diverses animations, choisir/élaborer les projets d'animation, décider des acquisitions, équiper les ouvrages achetés pour leur mise en service, réaliser le bulletin de lecture trimestriel, élaborer le matériel de communication et le diffuser…

Les animations non plus… mais de quel genre… ? La présentation d'ouvrages lors de l'accueil de publics spécifiques (multi accueil, centre de loisirs, classes des trois écoles, collège), la programmation de projection de films (Mois du film documentaire), de spectacles ou de lectures théâtralisées (Bib'en Scènes), la réalisation de tables thématiques (sélections d'ouvrages accompagnés d'objets en lien)… mais aussi la participation à des prix littéraires pour le public adulte (Prix Rosine Perrier) ou adolescent (Prix alTerre ado) ou encore à une opération destinée aux tout-petits (Opération Premières Pages) et même aux plus anciens (Visionnage de films d'archives et Projet Grandir en présence de Clément Rizzo, illustrateur).

La bibliothèque municipale Robert Laude propose aussi des ateliers d'illustration ou d'écriture ou encore des rencontres d'auteurs/illustrateurs. Le service participe également aux manifestations littéraires territoriales (En avant-pays le livre, Ma bibliothèque en fête). Enfin, elle est lieu ressource du groupe local de l'association Lire et Faire Lire qui intervient à l'école maternelle.

Retrouvez les infos pratiques et l'actualité de la bibliothèque municipale sur le site de la Commune (novalaise.fr / éducation culture / bibliothèque), ainsi que la liste des dernières acquisitions.

À bientôt !

Corinne Le Moël , bibliothécaire

12 heures d'ouverture hebdomadaire quasiment toute l'année !

- Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h,
- Jeudi de 16 h à 19 h 30, en période scolaire uniquement
- Samedi de 10 h à 12 h

Le département du Mont-Blanc : la Savoie Française de 1792 à 1815

Il est de notoriété publique que c'est en 1860 que le duché de Savoie, dépendant alors du royaume de Sardaigne, fut rattaché (ou annexé) à la France de Napoléon III. Il est bien moins connu que la Savoie avait déjà été officiellement française pendant 23 ans, de 1792 à 1815, c'est-à-dire de la Révolution jusqu'à l'abdication de Napoléon 1er sous le nom de « Département du Mont-Blanc ».

À cette époque, le mécontentement était général dans le royaume de Sardaigne. Mauvaises récoltes, privilèges abusifs de la noblesse, sentiment de décalage entre la richesse du Piémont et la pauvreté de la Savoie, favorisèrent en 1789 la contagion des idées de la Révolution. Face à cette situation tendue, des deux côtés de la frontière, on s'arma et on se prépara à se défendre d'une éventuelle offensive du voisin.

Victor-Amédée III avait massé trente bataillons et de l'artillerie le long de la frontière entre Montmélian et les Echelles. Côté français, les troupes du Général de Montesquiou étaient massées en Grésivaudan vers le Fort-Barraux. Ce furent elles qui prirent l'initiative : le 22 septembre 1792, une troupe de 20 000 soldats pénétra par surprise dans le Duché de Savoie, sans déclaration de guerre préalable, et s'en emparèrent proprement. Toutes les communes de Savoie, à la demande de Montesquiou, furent priées de désigner chacune un délégué.

Ces 256 délégués réunis dans la cathédrale de Chambéry, le 21 octobre 1792, s'autoproclamèrent « L'Assemblée nationale des Allobroges » et votèrent à une écrasante majorité le rattachement de la Savoie à la France. L'Assemblée des Allobroges vota également la suppression des droits souverains de la Maison de Savoie, la suppression de la noblesse, la suppression des redevances féodales, la suppression de la dîme (due au clergé) et la suppression des biens du clergé et des biens des émigrés.

La Savoie devint ainsi le département du Mont-Blanc, et Chambéry fut choisi comme chef-lieu, préféré à Annecy. Ce département du Mont-Blanc, le 84e département français, correspondait alors à nos deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Victor-Amédée III voulut reconquérir les territoires perdus et trois corps de l'armée piémontaise envahirent la Savoie en août 1793 par la Maurienne, la Tarentaise et le Faucigny. Après plusieurs mois de luttes, ces troupes furent repoussées de partout.

En janvier 1794 (ou plutôt le 19 nivôse de l'an II), le Comité de Salut Public envoya dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc un commissaire nommé Antoine-Louis Albitte, afin d'y organiser le gouvernement révolutionnaire. Fanatique antireligieux, surnommé le « Robespierre Savoyard » et « Le Tigre de l'Ain », il organisa la saisie de tous les biens du clergé, mais également il fit raser des centaines de clochers dans les villes et villages et fit fondre des milliers de cloches pour en faire des canons. Il encouragea saccages et destructions, dont de nombreux biens et édifices religieux furent victimes, des abbayes de Hautecombe et Tamié à la cathédrale de Chambéry. De nombreux châteaux féodaux furent également détruits à la même époque, dont notre château de Montbel. Une majorité de Savoyards furent hostiles à ces mesures extrémistes mais leur opposition fut passive. Le reste de la Révolution se passa plus calmement. Il n'y eut ni guillotine ni guillotinés en Savoie.

Après le Consulat, les guerres napoléoniennes succédèrent aux évènements de la Révolution. La Savoie paya un tribut de 24 000 soldats mais donna également 23 généraux à l'Empire.

Par ailleurs, sous le Consulat et l'Empire, la Savoie bénéficia des grands efforts napoléoniens d'organisation administrative et judiciaire, ainsi que la construction de routes stratégiques dont l'actuelle RN6 avec le passage du Col du Mont Cenis, et plus proche de nous, le tunnel des Echelles.

En 1814 le premier Traité de Paris, après l'abdication de Napoléon 1er et son départ pour l'île d'Elbe, coupa la Savoie en deux : l'Avant-Pays Savoyard resta rattaché à la France, en gardant son nom de département du Mont Blanc (!) tandis que le reste du département est rattaché à la monarchie Sarde.

En 1815 le second Traité de Paris, signé le 20 novembre après la défaite de Waterloo, réunifia la Savoie et l'attribua au Roi de Sardaigne… jusqu'en 1860 cette fois.

Catherine Laude, adjointe

La Culture… un moment en partage !

Difficile de donner une définition précise de la « culture ». Polymorphe, une et multiple…, elle est ce qu'on en fait. Indescriptible, elle est personnelle et propre à chacun… C'est une infinité de tonalités, de sensibilités, de nuances, de notes, qui s'accordent et se dessinent ici ou là en fonction de celui qui en est à l'origine. Croiser les regards, en parler… la Culture est prétexte à l'échange. Elle permet la rencontre, la connaissance, la contemplation, et bien plus encore !

Un moment hors du temps, au-delà d'un quotidien qui court toujours plus vite. Un moment qui rassemble pour faire vibrer des cœurs à l'unisson. Un moment pour avoir des étoiles plein les yeux. Un moment d'étincelles qui nous transportent dans le monde des émotions. Un moment de joie, avec des éclats de rire. Un moment de réflexion où les débats d'idées, petit à petit, nous permettent d'être moins petits ! La Culture c'est cette nourriture indispensable qui pousse chacun de nous à être un peu plus grand ! Depuis la nuit des temps, la Culture est reliée au divin. Elle est là pour rendre plus douce notre condition humaine. C'est la chaleur du cœur des Hommes qui vivent ensemble. Insaisissable, elle est comme l'air que l'on respire, invisible mais vitale.

Des élucubrations parfois perchées, quelques délires créatifs, un medley musical, une danse endiablée, une conférence éclairée, une exposition, un spectacle, des déambulations ou une soupe contée sur la place d'un village où l'on prend le temps d'accueillir l'instant présent…, il y en a pour tous les goûts ! La culture n'est pas une fin en soi, elle est un moyen d'arrêter le temps ! Elle nous pousse à nous rencontrer, à nous parler et nous apprivoiser pour mieux accepter nos différences.

La Grande traversée, les marchés musicaux de l'été, la présence de l'équipe artistique de la conteuse Nathalie Thomas, un spectacle des artistes de la compagnie des petits détournements, ou encore un concert de piano sur le lac, voici quelques illustrations concrètes et réussies de

moments de culture partagés qui font vivre le territoire.

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) soutient les événements culturels. Nous réfléchissons en commission à rendre ces moments plus variés, intergénérationnels et accessibles à tous, pour que chacun ait du plaisir à y participer. Un concept et un logo ont été créés : « Couleurs lac ». Cela nous permettra de mieux communiquer et de mettre en lumière les initiatives culturelles !

Nous espérons que cela vous plaira et que vous serez toujours plus nombreux à vous montrer curieux !

Stéphanie Court Fortune
Vice-présidente à la culture de la CCLA

Ciné dimanche à Novalaise

Des séances de cinéma sont proposées, tous les 15 jours, le dimanche à 20 h, à partir du mois de septembre (fermeture annuelle : une semaine entre Noël et le Jour de l'An et 8 à 9 semaines l'été). De plus, sont proposées, une fois par mois des séances « jeune public à voir en famille », à 17 h.

L'activité cinéma se déroule dans la salle polyvalente de Novalaise qui est équipée d'un grand écran et sonorisée.

L'enfant de Novalaise écrit l'histoire de l'UTMB

Lorsque vendredi 1er septembre à 18 h 30 le départ de cette incroyable édition de l'Utmb (Ultra-Trail du Mont-Blanc) est donné, on sent déjà que ce sera la bataille du siècle tel ce parterre de favoris encore inégalé fait frémir la foule très nombreuse.

On retiendra quelques prières à 100 m de l'église de Chamonix pour les aider à traverser une météo qui ne s'annonce pas vraiment clémente...

Quelques 110 km plus tard, le chouchou des français le grand François D'Haene poursuit du haut de son mètre quatre vingt onze sa longue échappée solitaire, concentré plus que jamais sur un parcours qu'il connait parfaitement et qu'il a encore reconnu cet été avec ses partenaires du team Salomon. Le regard planté sur chaque nouveau sommet à franchir, les bâtons comme solides amis, il fait vibrer le cœur des spectateurs plus nombreux que jamais sur les pentes du col des Montets. Peu avant le sommet il compte 15 mn d'avance sur Jornet.

À ce moment la foule sait qu'une victoire historique lui tend les bras sauf coup du sort, et l'encourage à foncer tête baissée. Poussé par son assistance, par ses fans, il passe avec 16 mn d'avance à la Flégère. Et c'est ainsi que D'Haene, écrit l'histoire resplendissant de bonheur et de grandeur lorsqu'il passe la ligne après 19 h 01 de course...

Quant à Killian Jornet, le monstre de l'ultra-trail, du ski alpinisme et de l'alpinisme tout court, il vient se consoler avec cette 2e place, une position qu'il semble avoir du mal à digérer même si retrouvant son équipier de team devant la horde de photographes, il tient de sa main droite celle de François et avec son index gauche il pointe le nouveau Géant du Mont Blanc, celui que la foule doit désormais acclamer et tenir comme son champion.

Extrait de l'article d'Alexandre Garin
« Le pape-info » du 4 septembre

Vous recherchez un lieu unique pour votre séminaire ou incentive ?

Entre Lyon et Chambéry, à 500 mètres de la sortie d'autoroute n° 12 de l'A43, la Maison du Lac d'Aiguebelette est idéalement située pour rassembler vos collaborateurs dans un environnement propice au travail, sans contrainte de stationnement...

Retrouvez deux salles de réunion de 100 m² et 70 m², modernes et entièrement équipées. Une cloison mobile vous permet de disposer d'une salle plénière de 170 m². Ce confortable espace de travail est à votre disposition pour accueillir des groupes jusqu'à 120 personnes. En été, privatisez les jardins de la Maison du Lac, donnant sur le lac d'Aiguebelette et rassemblez jusqu'à 250 convives !

Chaque demande est unique ! Pour répondre aux mieux à vos attentes, nous proposons donc des prestations personnalisées.

Charlène Brouillat,
chargée de mission

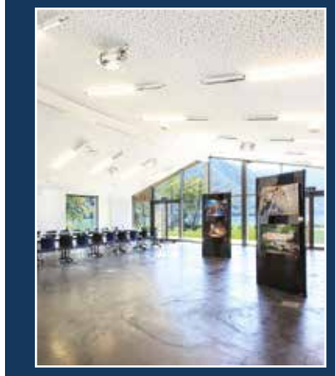

Code de quoi ?

Plus de 60 « Codes de quelques choses » encombrent le paysage juridique français.

Parmi les plus connus du public, ou dont on entend le plus parler, citons :

- le Code de la Route
- le Code Civil
- le Code du Travail
- le Code Général des Impôts
- le Code Pénal

Mais si on veut une énumération à la Prévert, il faut rajouter :

- le Code des Assurances,
- le Code du Commerce,
- le Code de la Consommation,
- le Code de la Construction et de l'Habitation,
- le Code Electoral,
- le Code de l'Environnement,
- le Code de l'Education
- le Code disciplinaire et pénal de la Marine Marchande,
- le Code Forestier
- le Code général des collectivités territoriales
- le Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire
- le Code des Postes et des Communications électroniques,
- le Code de la Propriété Intellectuelle,
- le Code de la Sécurité Sociale,
- le Code de l'Urbanisme
- Etc, etc.

Qu'y a-t-il dans un Code ?

Un code est un recueil de normes et de règles « officielles », sur un thème donné. Quand une loi est votée en France, elle créée ou modifie ces normes et ces règles mais touche souvent plusieurs domaines. Pour simplifier sa prise en compte, on saucissonne la loi selon les thèmes précis, que l'on ventile dans les Codes correspondants. C'est ce qu'on appelle la codification.

Par exemple les lois sur l'amiante sont ventilées dans le Code du Travail qui établit les conditions de protections des salariés des entreprises de désamiantage qui vont travailler à enlever des matériaux dangereux, le Code de l'Environnement qui va traiter du sort réservé aux déchets, le Code de la Santé Publique qui va imposer aux propriétaires de faire réaliser des travaux, et le Code de la Sécurité Sociale qui va définir les indemnisations des victimes.

Les premiers codes (codex) ont été créés dès le XVIIe siècle : les « codes royaux » :

- le Code Michau (code du commerce) en 1629, sous Louis XIII,
- le Code Louis (code de procédure civile et pénale) en 1670, sous Louis XIV, et sous la direction de Colbert,
- le Code Noir (code de l'esclavage) en 1685.

Le Code Civil ou Code Napoléon de 1804 reste le fondement du droit civil français : il règle le statut et les droits des personnes, des familles, des biens... abondamment complété par les multiples apports depuis sa création, il garde encore en 2016 nombre d'articles jamais modifiés et rédigés avec les mots de l'époque. Inutile de dire qu'il vaut mieux se baser sur la jurisprudence des tribunaux que sur le texte original pour comprendre les bonnes conditions de son application.

Citons l'article 676, du 10 février 1804, concernant le droit à créer des fenêtres dans un mur donnant directement sur le jardin du voisin. Encore heureux que le système métrique ait été imposé quatre ans auparavant ...

« *Le propriétaire d'un mur non mitoyen, joignant immédiatement l'héritage d'autrui, peut pratiquer dans ce mur des jours ou fenêtres à fer maillé et verre dormant. Ces fenêtres doivent être garnies d'un treillis de fer dont les mailles auront un décimètre (environ trois pouces huit lignes) d'ouverture au plus et d'un châssis à verre dormant.* »

Dans leur version « papier » les codes sont de couleur rouge sang, de format compact, sont épais de milliers de pages et pèsent au moins un kilo... on les voit dans les vieux films sur les bureaux des juges d'instruction ou sous les coudes des avocats. Évolutifs par nature, ils sont réédités tous les ans pour tenir compte des évolutions réglementaires... pour le plus grand bonheur des éditeurs et des imprimeurs.

Dans leur version « numérique », ils sont accessibles en ligne sur le site « Légifrance ». Bref et en résumé, chaque Code c'est tout simplement la transcription de LA LOI, celle que nul n'est censé ignorer...

Catherine Laude, adjointe

Déclaration annuelle de ruches : du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, à la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et à la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- téléphone : 01 49 55 82 22

À noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août 2017.

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017).

Gilles Gros, adjoint

La grille de Catherine

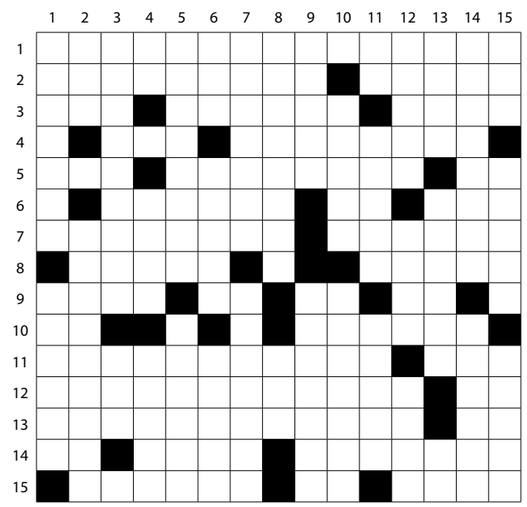

Horizontalement

1. Plat hivernal à base de cochon et de fruits (3 mots)
2. Elle n'a pas la langue dans sa poche - Aide au grossissement
3. Partie de tennis - Vladimir Illitch - À l'envers = souillé
4. Se dresse sur la tête ou dans le champ - Mettre à l'écart
5. Bout de paleron - La forme du bouchon - Lettres de créance
6. Stupéfaites - Acronyme pour Daech - Article défini
7. Colorant - Couleur d'une bête
8. Courbés - Classée
9. Un père en hiver - Lettres de députés - Abrévation pour un sentier - Division nationale
10. Conjonction - À l'envers : magie africaine
11. Passage à l'état gazeux - Grande flaque d'eau
12. L'art des pervers narcissiques - Symbole chimique
13. Qui n'en finit pas - Cri
14. Conjonction - Pronom possessif - Point de puisage
15. Aplanit une pierre à bâtir (technique) - Préposition - Erato

Verticalement

1. On s'y rince le gosier - Prénom féminin
2. Un anglais - Elle fait dresser les cheveux sur la tête
3. Outil - Cœur de plante
4. Note - Commission qui veille à la protection des données personnelles - Mater Dolorosa
5. Non légale - Champignon
6. Venue au monde - Chêne vert - Gras-double
7. Mettre en anneaux - Dans le Saint-Genix
8. Employer - Poudre d'écorce de chêne
9. Gaz rare et ancienne boîte de nuit locale - Instrument à cordes
10. Canard à duvet - Thé rouge
11. Joue à Gerland - Siège sous l'arbre à palabres - À l'envers : doté de cheveux clairs
12. Vit à l'abbaye - Langue du Pakistan - A l'envers = pronom possessif
13. Issue d'un croisement d'équidés - Se réfère au père de la précédente - A poil
14. Tondeuse grand format - Tarines ou Aubrac
15. Adjectif possessif - Centrées - Biture

Solution page 31

C1, la ligne de bus Novalaise - Chambéry

À présent, l'arrêt des autocars du réseau de transports du Département « Belle Savoie Express » est situé aux abords de la salle polyvalente. Des travaux d'aménagement pour faciliter le retournement des autocars ont été réalisés. Le parking offre de nombreuses places pour le stationnement, ainsi les places du centre bourg occupées toute la journée par des usagers des transports seront à présent vacantes. Pour la dépose, elle peut se faire route du Bief Moulin et accéder directement par le chemin piétonnier. (***Claudine Tavel, adjointe)***

St-Alba de-Montbel Le gué des Planches	St-Alban de-Montbel Salle François Cachoud	Novalaise Salle polyvalente	Nances Safranière	Nances AREA	Chambéry Gare routière - STAC	Chambéry Lycée Monge - STAC	Conditions de circulation
6.35	6.38	6.50	6.52	6.57	7.17	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven
7.00	7.03	7.20	7.21	7.27	-	7.55	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A
7.00	7.03	7.20	7.21	7.27	7.45	-	Sam
7.00	7.03	7.20	7.21	7.27	7.45	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A Sauf du 30/07/18 au 24/08/18
-	-	7.50	7.52	7.57	8.15	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A
7.45	7.49	8.00	8.02	8.07	8.25	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 30/07/18 au 24/08/18
13.15	13.18	13.30	13.32	13.40	13.55	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 30/07/18 au 24/08/18 Mer, vacances scolaires zone A sauf du 30/07/18 au 24/08/18 Sam, en période scolaire zone A
13.55	13.58	14.15	14.17	14.22	14.35	-	Mer, en période scolaire zone A

Chambéry Lycée Monge - STAC	Chambéry Gare routière - STAC	Nances AREA	Nances Safranière	Novalaise Salle polyvalente	St-Alban de-Montbel Salle François Cachoud	St-Alban de-Montbel Le gué des Planches	Conditions de circulation
12.15	12.25	13.35	12.40	12.45	12.59	13.01	Sam, en période scolaire zone A
-	12.25	13.35	12.40	12.45	12.59	13.01	Lun, Mar, Jeu, Ven, sauf du 30/07/18 au 24/08/18 Mer, en vacances scolaires zone A sauf du 30/07/18 au 24/08/18
13.05	13.15	13.25	13.30	13.35	13.49	13.51	Mer, en période scolaire zone A
-	16.30	16.40	16.45	16.50	17.03	17.06	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 30/07/18 au 24/08/18
-	17.10	17.20	17.25	17.30	17.43	17.46	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 30/07/18 au 24/08/18
-	17.45	17.55	18.00	18.05	-	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 30/07/18 au 24/08/18
18.00	18.15	18.25	18.30	18.35	18.48	18.51	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A
-	18.15	18.25	18.30	18.35	18.48	18.51	Sam et Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en vacances scolaire zone A
-	19.15	19.25	19.30	19.35	19.48	19.51	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 30/07/18 au 24/08/18

Tarifs : aller simple : 4,30 € ; aller-retour : 7,60 € ; abonnement mensuel : 43 € ; abonnement mensuel combiné STAC : 53 €

Informations et réservations au 09 70 83 90 73 (appel non surtaxé) ou sur le site mobisavoie.fr

Carnet 2016

Décès

- Barberet Louis - 26 septembre
- Berlioz Henri - 17 mars
- Canova Giuseppe - 18 octobre
- Chaintreuil Christiane - 12 décembre
- Chazelle Louis - 24 juin
- Faye Andrée - 7 mars
- Gaillard René - 21 avril
- Gay Yvonne - 5 avril
- Gerbelot-Barillon Monique 26 octobre
- Giraud Françoise - 5 juillet
- Guillaud Jean-Claude 18 juillet
- Lacoste Suzanne - 4 décembre
- Laffez Micheline - 29 janvier
- Laville Louis - 12 février
- Monniez Annette - 19 décembre
- Montagné Marco - 31 décembre
- Montfollet Robert - 24 décembre
- Pittner Alain - 7 décembre
- Proville Adrienne - 15 mars
- Roux Noëlle - 6 mars
- Terraz Joseph - 11 avril
- Vachaud Hélène - 27 février
- Vernet Marthe - 7 décembre
- Vivien Brigitte - 3 février

Naissances

- Bailhache Logan - 14 décembre
- Bellemin Alice - 9 septembre
- Berrerd Azilis - 3 mai
- Blein Julyan - 22 avril
- Bonnet Simon - 30 avril
- Bornand Tessa - 29 mars
- Bottan Malo - 4 octobre
- Boulet Noah - 21 décembre
- Bulawiniec Enki - 17 octobre
- Gachet Anna - 27 juillet
- Gilbert Clara - 5 août
- Lapalud Vanin Samuel - 18 juin
- Le Roux Elise - 9 février
- Montchamp Basile - 25 mai
- Proville Lacan Camille - 4 janvier
- Roche Melina - 30 mai
- Solente Emy - 3 août
- Vahtar Léandre - 28 décembre

Mariages

- Desolme Virginie et Ferrand Benoît 17 décembre
- Faye Marion et Miscopain Adrien 17 septembre
- Fournier Séverine et Giroux Silvère 14 mai
- Roux Evelyne et Simon Maurice 13 février

Dossier de mariage

Pièces à fournir :
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois
- Certificat de domicile
- Pièce d'identité
- Si contrat de mariage : certificat du notaire

Extrait d'acte de mariage

Lieu de délivrance : mairie du lieu du mariage
Pièces à fournir : carte nationale d'identité ou livret de famille

Par courrier : indiquez vos coordonnées précises et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Extrait d'acte de naissance

Lieu de délivrance : mairie du lieu de naissance

Pièces à fournir : carte nationale d'identité ou livret de famille
Par courrier : indiquez vos coordonnées précises et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Décès

Lieu de délivrance : mairie du lieu du décès
Pièces à fournir :
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de la personne décédée
- Certificat de décès du médecin

Solution de la grille de Catherine, page 29

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	B	O	U	D	I	N	A	U	X	P	O	M	M	E	S
2	I	N	S	O	L	E	N	T	E	■	L	O	U	P	E
3	S	E	T	■	L	E	N	I	N	E	■	I	L	A	S
4	T	■	E	P	I	■	E	L	O	I	G	N	E	R	■
5	R	O	N	■	C	Y	L	I	N	D	R	E	■	E	A
6	O	■	S	C	I	E	E	S	■	E	I	■	A	U	X
7	T	E	I	N	T	U	R	E	■	R	O	U	S	S	E
8	■	P	L	I	E	S	■	R	■	■	T	R	I	E	E
9	N	O	E	L	■	E	P	■	G	R	■	D	N	■	S
10	O	U	■	■	C	■	R	■	U	O	D	U	A	V	■
11	E	V	A	P	O	R	A	T	I	O	N	■	L	A	C
12	M	A	N	I	P	U	L	A	T	I	O	N	■	C	U
13	I	N	T	E	R	M	I	N	A	B	L	E	■	H	I
14	E	T	■	T	I	E	N	■	R	O	B	I	N	E	T
15	■	E	P	A	N	N	E	■	E	S	■	M	U	S	E

Numéros utiles

Mairie - www.novalaise.fr
Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 70 38 - Fax : 04 79 28 71 01 - novalaise@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Bibliothèque
Tél. : 04 79 28 79 28 - Horaires d'ouverture :
Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Jeudi de 16 h à 19 h 30 (uniquement en période scolaire)
Samedi de 10 h à 12 h

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
Cusina - 73470 Nances
Tél. : 04 79 28 78 64 - ccla@ccla.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Office du tourisme du lac d'Aiguebelette
Tél. : 04 79 36 00 02

Déchetterie
360 route du Bief du Moulin - ZA du Goutier
73470 Novalaise - Tél. : 04 79 26 08 30

Du 1er novembre au 28 février
Lundi et mercredi de 13 h 30 à 18 h
Vendredi de 13 h 30 à 18 h
Samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Du 1er mars au 31 octobre
Lundi de 13 h 30 à 18 h
Vendredi de 13 h 30 à 18 h
Mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Centre socio-culturel du Lac d'Aiguebelette (AEL)
Point relais CAF : 04 79 28 57 39

EHPAD - Résidence du Lac d'Aiguebelette : 04 79 26 41 90

SIVU du groupe scolaire de Novalaise
Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances et Novalaise
Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 98 40 - sivu.ecoles.novalaise@orange.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi de 8 h 15 à 11 h 45, mercredi de 8 h 15 à 11 h 45
et de 13 h 15 à 16 h 45, jeudi de 15 h 45 à 17 h 45

École maternelle : 04 79 28 72 67

École élémentaire : 04 79 28 74 80

École Notre Dame : 04 79 28 76 62

Collège : 04 79 28 70 42

Multi-accueil Lépin-le-Lac - Novalaise : 04 79 72 22 93

Notaires associés : 04 76 31 53 30

Architecte conseil : se renseigner à la CCLA

Gendarmerie : 17 - **Service médical d'urgence :** 15

Pompiers : 18 ou 112

Assistante sociale : prendre RDV au CPAS
de St Genix sur Guiers : 04 76 31 51 95

ADMR : 04 79 28 78 82

Médecins :
Dr Aymoz Hervé : 04 79 28 79 85
Dr Lagoutte Laurence : 04 79 28 79 85
Dr Dufaitre Mathieu : 04 79 28 72 80

Dentiste : Dr Chartier Gaël : 04 79 75 58 21

Kinésithérapeute : Claire Pascal : 04 79 28 77 78

Ostéopathe : Barnave Vincent : 04 79 33 51 42

Kinésithérapeute / ostéopathe : Kebedjis Cécile :
09 83 98 71 82

Psychologue :
Seguin-Bouvier Céline : 06 09 06 81 36

Orthophoniste : Quay Yvette : 04 79 28 73 70

Sage-femme libérale
(D.I.U. Acupuncture obstétricale) :
Gros Catherine : 06 60 21 67 60

Pédicure - Podologue :
Pomel Virginie : 04 79 28 96 83

Infirmières : 04 79 28 72 71

Pharmacien : Dr Delaigue Vincent : 04 79 28 70 26

Opticien :
Novalaise optique, Samuel Kilinc : 09 84 55 04 41

Vétérinaire : Dr le Dall Jean-Hugues : 04 79 28 76 50

Ce bulletin a été réalisé par la commission Animation - Communication,
composée, sous l'autorité de Denis Guillermard, maire de la commune et Gilles Gros, responsable de la commission, des membres suivants :
Stéphane Diez, François Gautier, Isabelle Guillaud, Lysiane Perrier, Alain Plouzeau, Claudine Tavel

Directeur de la publication : D. Guillermard - Mise en page : TDS&Co (04 79 44 96 35) - Crédits photos : Mairie, CCLA, G. Gros, A-L. Monnet, J-B. Bekache, G. Baron, J-P. Dupraz, I. Fabre, SMAPS C.Arnal, Fotolia.